CENTRE HOSPITALIER FERNAND LÉGER

BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

SCOPE 1 et 2

ANNEE DE REFERENCE : 2011

ANNEE DE REPORTING : 2019

PRESTATION REALISEE PAR

apave

AGENCE D'ANGERS
RUE CHARLES LACRETELLE
49070 BEAUCOUZE
Tél : 02 41 36 78 00

CENTRE HOSPITALIER FERNAND LEGER
47 rue Aristide Briand
CS 50209
61200 ARGENTAN

RAPPORT

Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre
BEGES Réglementaire

RAPPORT	20397519
CLIENT	CH ARGENTAN : CH FERNAND LEGER
REALISE PAR	BENEDICTE TOUMAZEAU
EXEMPLAIRES REMIS	1
A L'ATTENTION DE	M. FOUILLEUL
DATE	25 NOVEMBRE 2020

SOMMAIRE

1. CONTEXTE 4
2. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE ET DE SON PERIMETRE 6
   2.1 Renseignements administratifs 6
   2.2 Description de l'activité 6
   2.3 Périmètre organisationnel 7
   2.4 Périmètre opérationnel 7
3. ANNEE DE REPORTING ET ANNEE DE REFERENCE 10
4. BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE 11
   2.5 Emissions 11
      2.5.1 Poste 1 : Emissions directes des sources fixes de combustion 11
      2.5.2 Poste 2 : Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique 11
      2.5.3 Poste 3 : Emissions directes des procédés hors énergie 11
      2.5.4 Poste 4 : Emissions directes fugitives 11
      2.5.5 Poste 5 : Emissions directes de la biomasse 12
      2.5.6 Poste 6 : Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité 12
      2.5.7 Poste 7 : Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid 12
   2.6 Bilan 14
   2.7 Comparatif Année de référence 16
5. EMISSIONS EVITEES 16
6. ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES 17
7. COMMENTAIRES SUR LES FACTEURS D'EMISSION 17
8. SYNTHESE DES ACTIONS DE REDUCTION ENVISAGEES 17
9. PUBLICATION DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE 20

1. CONTEXTE

Ce bilan des émissions de gaz à effet de serre fournit une évaluation des volumes d'émissions de gaz à effet de serre produit par les activités exercées l'Association LES NIDS sur le territoire national et une synthèse des actions envisagées pour réduire ces émissions de gaz en application de l'article L229-25 du code de l'environnement.

Ce bilan répond aux obligations réglementaires définis dans les documents de référence :

- **Article L229-25 du code de l'environnement**
- Article 167 de la **loi n° 2015-992 du 17 août 2015** relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- **Décret** n° **2015-1738 du 24 décembre 2015** relatif aux bilans d'émission de gaz à effet de serre
- **Arrêté du 25 janvier 2016** relatif à la plate-forme informatique pour la transmission des bilans d'émission de gaz à effet de serre
- **Ordonnance** n° **2015-1737 du 24 décembre 2015** relative aux bilans d'émission de gaz à effet de serre et aux audits énergétiques
- **Note du 11 mai 2016** relative aux évolutions de la réglementation sur les bilans d'émission de gaz à effet de serre en application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte
- **Décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011** et **Circulaire du 23 décembre 2011** relatifs au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial
- Méthode de réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serres du Ministère dans sa dernière version.
- Base Carbone

➢ ***Objectif***

Les objectifs de ce bilan sont :

- D'aboutir à un calcul des émissions de gaz à effet de serre générées par la personne morale sur les postes étudiés,
- De hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des postes d'émissions,
- D'apprécier la dépendance à l'utilisation des énergies fossiles,
- De proposer pour réduire ces émissions des orientations stratégiques à décliner en plan d'action à court et moyen terme.

➢ ***Gaz à effet de serre pris en compte dans le bilan réglementaire***

- CO_2 : Dioxyde de carbone
- CH_4 : Méthane
- N_2O : Protoxyde d'azote
- HFC : Hydrofluorocarbone
- PFC : Hydrocarbures perfluorés
- SF_6 : Hexafluorure de soufre
- NF_3 : trifluorure d'azote

➢ ***Sources d'information***

Les sources réglementaires et techniques qui ont permis la réalisation de cette mission sont les suivantes :

- Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre – Version 4 – Oct 2016 – Ministère de l'Environnement et de l'Energie
- Méthode Bilan Carbone Ademe

2. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE ET DE SON PERIMETRE

2.1 Renseignements administratifs

⇒ Raison sociale :	CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTAN FERNAND LEGER
⇒ Adresse du siège social :	47 rue Aristide Briand – 61200 Argentan
⇒ Numéro SIREN :	266 100 502
⇒ Code NAF :	8610Z
⇒ Activité :	Centre hospitalier
⇒ Nombre d'établissements :	6
⇒ Nombre de salariés :	Environ 900 salariés 342 lits

2.2 Description de l'activité

Le Centre Hospitalier d'Argentan assure les activités suivantes :

Les services médicaux avec les consultations :
• Pédiatrie • Gynécologie, suivis de grossesses • Chirurgie traumatologique, orthopédique • Chirurgie viscérale et générale • Urologie • ORL • Ophtalmologie • Médecine interne • Alcoologie • Gastro-entérologie • Pneumologie • Cardiologie • Electro-Encéphalogramme • Diabétologie • Diététique • Prise en charge de la douleur • Radiologie : imagerie médicale, scanner et IRM, urgences.

Le centre hospitalier comprend plusieurs établissements :

Etablissement	superficie m²
Centre hospitalier d'argentan	29559
Maison de retraite ALIENOR	1769
Maison de retraite T. BEKET	4055
ECOLE IFAS	1991
Résidence Saint Jean	3000
Pavillon Lizot	575

2.3 Périmètre organisationnel

Le référentiel du ministère sur la méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre propose deux modes de consolidation selon la norme ISO 14064-1 permettant de déterminer le périmètre organisationnel : « approche Part du capital » ou « approche contrôle ».

Nous retenons, selon la méthode de l'Ademe, l'approche « Contrôle », qui peut être :

- financier : l'organisation consolide 100% des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle financier,
- ou opérationnel : l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel (i.e. qu'elle exploite).

Le **mode de contrôle** retenu est le suivant :

☐ **Contrôle financier** ☒ **Contrôle opérationnel**

Les sites de la résidence St jean et du pavillon Lizot étant en location, ils ne seront pas intégrés à la présente étude. Le contrôle sera uniquement financier selon le guide méthodologique Ademe.

Les sites concernés par le bilan sont :

- Centre hospitalier
- Maison de retraite Aliénor
- Maison de retraite Thomas Becket
- Ecole d'éducation thérapeutique IFAS

Par ailleurs, ce périmètre est identique au périmètre utilisé sur les 2 derniers bilans, ceci permettra de les comparer.

2.4 Périmètre opérationnel

Il doit être ensuite défini le périmètre opérationnel sur lequel est établi le bilan : à savoir quelles sont les opérations concernées par la génération de gaz à effet de serre dans le cadre des activités de la personne morale et au sein de son périmètre organisationnel défini ci-dessus, c'est-à-dire ***quels sont les postes d'émissions concernés.***

Le site consomme :

- **Gaz naturel** pour la chaudière gaz et la cuisine, et le fioul pour le groupe électrogène
- **Carburant** diesel et essence pour la flotte de véhicules du CH
- **Gaz pour soins médicaux** utilisés directement sur place
- **Fluides frigorigènes** pour la climatisation de certaines zones
- **Electricité** pour tous les usages électriques du site
- **Réseau de chaleur** alimentant en chauffage et ECS tout le site

Les catégories d'émissions prises en compte par la personne morale sont :

- les **émissions directes** aussi dénommé « **SCOPE 1** »,

- les **émissions indirectes associées à l'énergie** aussi dénommé « **SCOPE 2** ».

La catégorie des autres émissions indirectes n'est pas prise en compte dans ce bilan.

Figure 2 : Schéma des différentes sources d'émissions liées aux activités d'une organisation

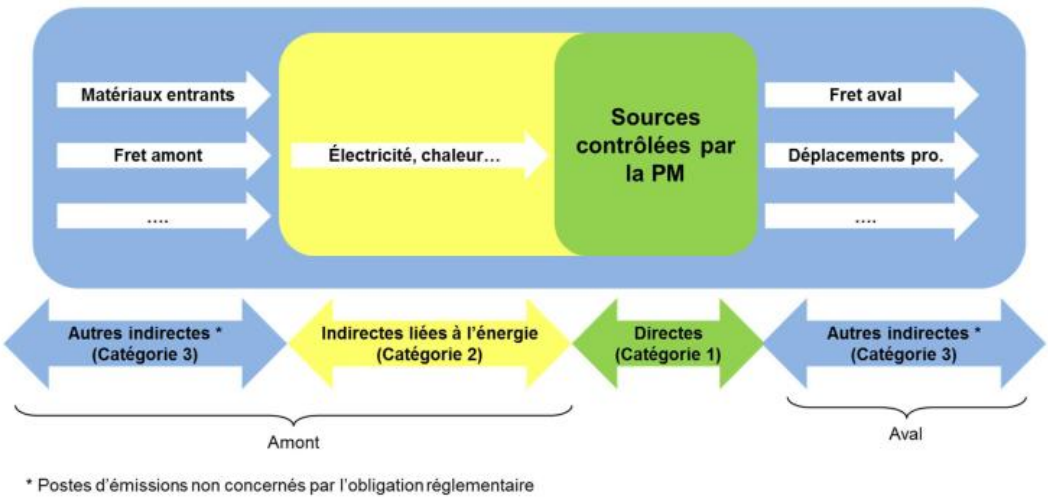

Le périmètre opérationnel retenu dans le cadre du présent bilan est le suivant :

Catégorie démissions	N°	Poste d'émissions	Oui	Non	Sources d'émission	Commentaire
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	X		Gaz naturel et fioul	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	X		Véhicules: Gasoil et Essence	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	X		Gaz médicaux	
	4	Emissions directes fugitives	X		Fuites des systèmes de climatisation	
	5	Emissions issues de la biomasse		X		Non Concerné
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	X		Usages électriques	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	X		Chauffage	
Autres émissions indirectes de GES	8	Autres émissions liées à l'énergie		X		Non Concerné
	9	Achats de produits ou services		X		Non Concerné
	10	Immobilisations de biens		X		Non Concerné
	11	Déchets		X		Non Concerné
	12	Transport de marchandise amont		X		Non Concerné
	13	Déplacements professionnels		X		Non Concerné
	14	Franchise amont		X		Non Concerné
	15	Actifs en leasing amont		X		Non Concerné
	16	Investissements		X		Non Concerné
	17	Transport des visiteurs et des clients		X		Non Concerné
	18	Transport de marchandise aval		X		Non Concerné
	19	Utilisation des produits vendus		X		Non Concerné
	20	Fin de vie des produits vendus		X		Non Concerné
	21	Franchise aval		X		Non Concerné
	22	Leasing aval		X		Non Concerné
	23	Déplacements domicile travail		X		Non Concerné
	24	Autres émissions indirectes		X		Non Concerné

3. ANNEE DE REPORTING ET ANNEE DE REFERENCE

Année de reporting : *l'année sur laquelle les données d'activité sont collectées. C'est une année complète où la personne morale dispose de données représentative de ses activités.*

Année de référence : *l'année considérée comme année de suivi des émissions dans le temps et de mesure de l'efficacité des actions mises en œuvre.*

ANNEE DE REPORTING	***2019***
ANNEE DE REFERENCE	***2011***

2011 est l'année du premier bilan réalisé.

4. BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

4.1 Emissions

4.1.1 Poste 1 : Emissions directes des sources fixes de combustion

Les émissions directes de sources fixes de combustion proviennent uniquement de la combustion des combustibles de toute nature au sein des sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan.

Gaz naturel
Le gaz naturel permet d'alimenter la chaudière gaz du site pour le secours et la cuisine.
Fioul
Alimentation du groupe électrogène. Pas de remplissage sur 2019.

4.1.2 Poste 2 : Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion des carburants de la flotte de l'entreprise : voitures de services.
La flotte se compose de **21 véhicules** à fin 2019.

Les données d'entrée sont les consommations de carburant (gasoil + essence) pour l'ensemble de la flotte, issues des factures de Total.

4.1.3 Poste 3 : Emissions directes des procédés hors énergie

Les émissions directes dites de « procédés » proviennent d'activités biologiques, mécaniques, chimiques, ou d'autres activités qui sont liées à un procédé industriel.

Des gaz médicaux sont utilisés dans le cadre des soins. Les quantités de gaz utilisés sur l'année ont été fournies par le service Pharmacie du centre hospitalier :

- Bouteille de CO_2 (gaz d'insufflation pour la chirurgie)
- Bouteilles de N_2O (protoxyde d'azote) (gaz anesthésique)
- Bouteilles d'Antasol (50% protoxyde d'azote et 50% oxygène) pour les anesthésies.

4.1.4 Poste 4 : Emissions directes fugitives

Les émissions directes fugitives proviennent de rejets intentionnels ou non intentionnels de sources souvent difficilement contrôlables physiquement.
Dans le cas présent, ces émissions proviennent de fuites lors d'opérations de remplissage, stockage ou utilisation de gaz frigorigènes dans les systèmes de refroidissement. Plusieurs zones sont équipées d'unités de climatisation. La liste des équipements avec leur volume de gaz frigorigène a été fournie.

Aucun bordereau de remplissage n'a été transmis dans le cadre de cette étude. Un taux moyen de remplissage annuel défini par la base carbone a été utilisé : 9%.

Les appareils utilisent plusieurs types de fluide frigorigènes que nous distinguons dans le bilan compte tenu d'un pouvoir de réchauffement global différent selon la nature du fluide.
Les fluides utilisés sont : le R22, R404A, R407C et le R410A.
Pour information, le R22 n'est plus autorisé à la vente, ni à l'utilisation depuis 2010.

4.1.5 Poste 5 : Emissions directes de la biomasse

Sans objet dans le cas présent.

4.1.6 Poste 6 : Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité proviennent de différentes sources. Le périmètre à prendre en compte couvre la phase de production de l'électricité.

L'électricité est utilisée pour toutes les consommations électriques du site (éclairage, ventilation, climatisation, auxiliaires, usage domestiques, bureautiques, procédés médicaux, appareillage médical,…).
Les données collectées sont issues des factures du fournisseur d'électricité ENGIE.

Le calcul des émissions se fait soit par facteur d'émission par usage de l'électricité (éclairage, chauffage, ECS,…), soit avec un facteur moyen vis-à-vis de la production d'électricité en France (2ème méthode utilisée dans le cas présent).

4.1.7 Poste 7 : Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Les émissions indirectes issues de l'approvisionnement en chaleur ou en froid des personnes morales proviennent donc du processus de fabrication de cette chaleur ou de ce froid.

Dans le cas présent, tout l'établissement est chauffé avec la chaleur issue du réseau de chaleur de la ville d'Argentan. Ce réseau alimente les besoins en eau chaude sanitaire du site.
Les données d'entrée sont issues des factures avec les relevés et suivi de Dalkia.

4.2 Récapitulatif des données saisies

Poste d'émissions	Nature de la source	Unités	Données 2019	Commentaires / Sources
Poste 1 : Emissions Combustion	Gaz Naturel	**kWh PCS**	165 589	Chaudière secours + cuisine
	Fioul	**Litres**	0	Groupe électrogène : aucun remplissage sur 2019
Poste 2 : Emissions Carburant Voitures	Essence	**Litres**	8 960	Factures TOTAL
	Gasoil	**Litres**	13 993	Factures TOTAL
	GPL	**kg**	--	Balayeuse / facture non fournie
Poste 3 : Emissions Procédés	CO2	**kg**	192 m3 soit 426 kg	Service Pharmacie du CH : 64 bouteilles B5 de 3 m3
	N2O	**kg**	350	Service Pharmacie du centre : 10 bouteilles de 35 kg
	Antasol	**kg de N2O**	186	Service Pharmacie du CH : 209 bouteilles B5 de 1 m3
Poste 4 : Emissions Directes fugitives	Fluide frigorigène R22	**kg**	1.76	Liste équipements et qté de fluide, moyenne du taux de fuite annuel des équipements à 9% (base Carbone)
	Fluide frigorigène R404a	**kg**	4.89	
	Fluide frigorigène R407c	**kg**	2.84	
	Fluide frigorigène R410a	**kg**	7.99	
Poste 5 : Emissions Biomasse	--	--	--	--
Poste 6 : Emissions Electricité	Electricité	**kWh**	3 302 627	Factures ENGIE 2019
Poste 7 : Emissions réseau	Réseau de chaleur	**kWh**	4 698 700	Relevé Consommations Dalkia

4.3 Bilan

Le tableau ci-après expose la situation des émissions de gaz à effet de serre générées par l'ensemble des activités de la personne morale sur l'année 2019.

			Emissions de GES							Emissions évitées de GES
Catégories d'émissions	**N°**	**Postes d'émissions**	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	**Total (t CO2e)**	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	**Total (t CO2e)**
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	28	0	0	0	28	0	1	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	55	0	0	0	55	3	6	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	142	0	142	0	48	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	42	42	0	11	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	**83**	**0**	**143**	**42**	**268**	**3**	**49**	**0**
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	130	0	0	0	**130**	0	13	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	141	0	0	0	**141**	0	0	0
		Sous total	**271**	**0**	**0**	**0**	**271**	**0**	**13**	**0**
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	88	1	1	2	92	-3	5	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	**88**	**1**	**1**	**2**	**92**	**-3**	**5**	**0**

CO_2e : équivalent CO_2
CO_2 b : CO_2 issu de la biomasse

Les émissions générées par la personne morale sont de **539 tonnes équivalent CO_2** sur l'année de reporting 2019.

Total des émissions de gaz à effet de serre en 2019 : 539 Tonnes CO_2e

La représentation graphique de ces émissions est illustrée dans la figure ci-après.

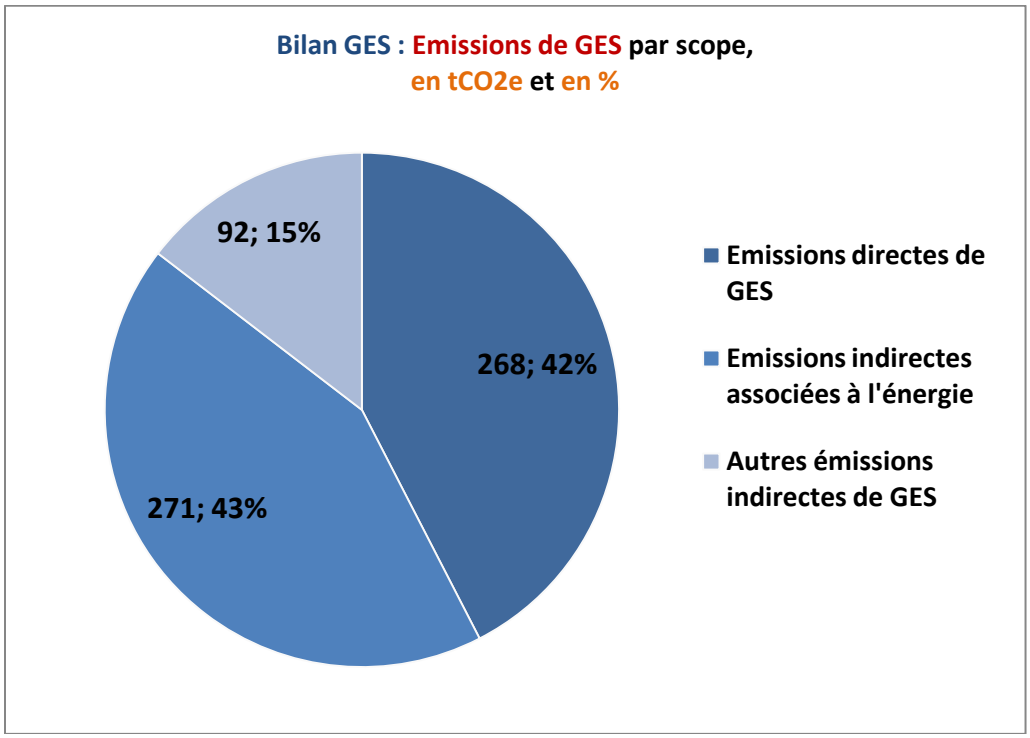

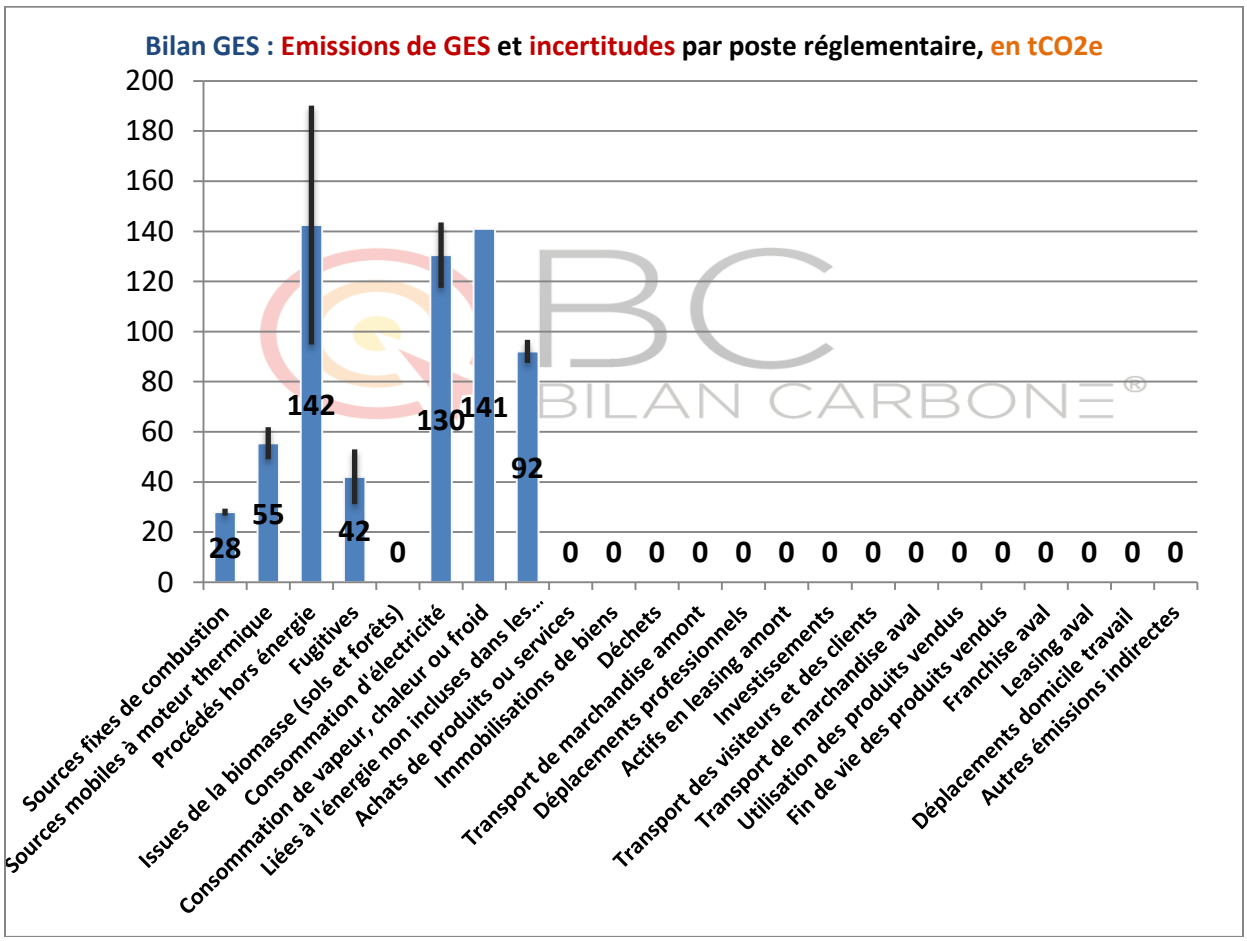

4.4 Comparatif Année de référence

			Emissions de GES 2011	Emissions de GES 2016	Emissions de GES 2019	Différence entre 2019 et année de référence 2011	
Catégories d'émissions	**N°**	**Postes d'émissions**	**Total (t CO2e)**	**Total (t CO2e)**	**Total (t CO2e)**	**Total (t CO2e)**	**%**
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	52	63	28	-25	-47%
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	52	56	55	4	7%
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	142	247	142	0	0%
	4	Emissions directes fugitives	43	48	42	-1	-3%
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)					
	Sous total		**290**	**414**	**268**	**-22**	-8%
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	**120**	**131**	**130**	**10**	**9%**
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	**125**	**144**	**141**	**16**	**13%**
	Sous total		**245**	**275**	**271**	**26**	**11%**
TOTAL Emissions T CO2 (Scope 1 et 2)			**535**	**689**	**539**	**4**	**1%**

Les données d'entrée de l'année de référence et l'année 2016 ont été repris dans la base carbone et les émissions mises à jour avec les nouveaux facteurs d'émission. Ce qui permet de comparer logiquement les résultats. De plus, les émissions directes liées aux gaz médicaux n'avaient pas été prise en compte. Les données d'entrée ont donc été prises identiques à 2019.

Nous pouvons constater que le poste 1 est fortement réduit en raison d'une absence de consommation de fioul sur 2019. Les autres postes en émissions directes sont globalement identique à l'année de référence 2011. Les émissions indirectes liées à l'électricité et la chaleur ont augmenté de 11%.

5. EMISSIONS EVITEES

Les activités de l'établissement ne font pas l'objet d'émissions évitées tels qu'elles sont définies dans le paragraphe 8.10 de la méthode.

6. ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES

L'incertitude sur les émissions résulte de la combinaison des incertitudes sur les facteurs d'émissions (FE) données par la Base Carbone et les incertitudes sur les données. Le tableau suivant présente les résultats de ces incertitudes.

	Incertitude		
	% FE	% donnée	kg CO_2e
Gaz Naturel	4%	0%	1393
Fioul	0%	0%	0
Carburant lié au déplacement dans le cadre du travail	4%	15%	6405
Gaz médical CO2	0%	15%	0
Gaz médical N2O	30%	15%	47642
Emissions fugitives de fluides frigorigène	30%	30%	10917
Electricité	8%	0%	13045
Réseau de chaleur	0%	0%	0

FE : Facteur d'Emission

7. COMMENTAIRES SUR LES FACTEURS D'EMISSION

- Facteurs d'émission et PRG (**Pouvoir de Réchauffement Global**)

Les facteurs d'émission et les PRG utilisés sont ceux figurant dans la base Carbone®.

8. SYNTHESE DES ACTIONS DE REDUCTION ENVISAGEES

Les actions de réduction ont été discutées avec la personne morale. La synthèse de ces actions est fournie dans le tableau ci-après.

Catégorie	Poste	Actions	Indicateur de suivi	Priorisation[1]	Objectif réduction
Emissions directes de GES	Emissions directes des sources fixes de combustion	Aucune action identifiée.			
	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Formation à l'éco-conduite.	Ratio Litres/au 100 km	2	-10% sur les consommations de carburant : soit **5 TCO_2** /an
		Tableau de synthèse des consommations de carburant par année et par véhicule : Reporting annuel	Ratio Litres/au 100 km	1	Permet de réduire l'incertitude de la donnée d'entrée et de sensibiliser
	Emissions directes des procédés hors énergie	Aucune action identifiée.			
	4. Emissions directes fugitives	Collecter les informations de fuite de fluides frigorigènes par type de fluides afin de suivre les consommations due aux fuites	Kg fluide frigorigène	1	Non quantifiable / permet de réduire l'incertitude
		Remplacer les fluides frigorigènes existants à fort pouvoir de réchauffement par un fluide frigo à pouvoir de réchauffement global moins important (exemple remplacer le R410a par le R32)	Facteur d'émission du fluide	2	Economie de **10 TCO2** sur un an.
	Emissions issues de la biomasse	Non Concerné.			

[1] *Priorisation :*

Niveau 1 : Actions immédiates, permettant une réduction des GES sans nécessiter d'investissement.
Niveau 2 : Actions prioritaires, à mener à court terme car ayant un fort potentiel de réduction d'émissions.
Niveau 3 : Actions stratégiques, engageant une modification notoire de l'activité.

Catégorie	Poste	Actions	Indicateur de suivi	Priorisation[2]	Objectif réduction
Emissions indirectes associées à l'énergie	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Améliorer la collecte des données d'entrée avec un tableau de reporting des consommations par site sur chaque année.	Consommation d'électricité kWh	1	Non quantifiable organisationnel
		Mise en place de sous-comptages sur le site permettant de segmenter et connaître la répartition des consommations	Consommation d'électricité	2	Non quantifiable organisationnel
	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Collecter les consommations et suivre un tableau de bord	Consommation de chaleur en kWh	1	Non quantifiable organisationnel
Autres émissions indirectes de GES		Non concerné			

Les actions envisagées permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 15 tonnes équivalent de CO_2 sur une période d'un an, soit une baisse de 3 % des émissions de CO_2.

[2] *Priorisation :*

Niveau 1 : Actions immédiates, permettant une réduction des GES sans nécessiter d'investissement.
Niveau 2 : Actions prioritaires, à mener à court terme car ayant un fort potentiel de réduction d'émissions.
Niveau 3 : Actions stratégiques, engageant une modification notoire de l'activité.

9. PUBLICATION DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE

Le présent bilan avec sa synthèse des actions sera publié sur le site internet de la personne morale et sur le site ADEME.

https://www.bilans-ges.ademe.fr/

Pour tout renseignement, les coordonnées de la personne responsable du bilan d'émission de GES sont les suivantes :

- Responsable du suivi : M. Dominique FOUILLEUL
- Fonction : Responsable des services techniques
- Adresse : 47 Rue Aristide Briand - 61203 Argentan
- Téléphone : 02 33 12 33 12
- Mail : resp.atelier@ch-argentan.fr